

voqua dans son hôtel une assemblée de tous les différens états de la ville, auxquels il représenta par un long discours également fort et pathétique, l'obligation dans laquelle ils étaient de demeurer fermes dans l'obéissance de leur nouveau roi, qui pour lors était en Pologne; après lequel il leur fit à tous prêter un serment solennel de n'en reconnaître point d'autres; de lui garder la foi que tous bons sujets doivent à leur prince légitime, et demeurer inébranlables, quoi qu'il put arriver dans le royaume; car on ne savait pas encore ni le temps, ni la manière dont il pourrait revenir en France. Après la prestation de ce serment, il fut délibéré, conjointement avec les échevins, qu'il serait à propos d'envoyer une députation au roi pour l'informer de la disposition des Lyonnais pour son service, l'assurer qu'il aurait toujours l'entrée libre dans son royaume par la ville de Lyon, laquelle le gouverneur et les habitans étaient résolus de lui conserver au péril de leur vie. Les députés, à la tête desquels était de Rubis, procureur-général de la ville, eurent audience

Nous empruntons à une notice qu'a publié M. Péricaud sur ce gouverneur de Lyon, le passage suivant dû à M. B. Chevalier :

Avec de Thou j'ai parlé de la dissimulation de Mandelot; je puis vous en citer une nouvelle preuve.

Vous savez, en effet, comme l'a dit M. l'abbé Sudan, que l'énorme manuscrit contenant les lettres et dépêches du roi à M. de Mandelot et de M. de Mandelot au roi, paraît être une copie faite sous les yeux de ce gouverneur de Lyon. Comment donc se fait-il que, parmi les lettres de Charles IX, M. de Mandelot en ait supprimé plusieurs dont les dates se rapportent précisément à l'époque de la St-Barthélemi? C'est que sans doute elles contenaient des choses dont on devait faire un mystère, des choses qu'on n'aurait pas osé révéler!

Du reste, dans les lettres qui ont été conservées, j'ai trouvé plusieurs faits assez importants.

Ainsi, par exemple, j'ai reconnu, d'après une lettre de Charles IX, qu'il était bien vrai qu'on avait envoyé dans les provinces des hommes chargés d'ordres verbaux et secrets tout contraires aux dépêches adressées publiquement aux gouverneurs.

Vous vous rappelez aussi que quelques historiens ont pensé que la tête de l'amiral de Coligny avait été envoyée à Rome: eh bien! je crois en avoir trouvé la preuve dans une lettre de Mandelot, datée du 5 septembre 1572.

En effet, après avoir répondu à celle du roi, du 28 août, il ajoute :

« J'ai reçu, Sire, la lettre qu'il a plu à V. M. m'écrire, par laquelle elle me mande d'avoir esté avertie qu'il y a un homme qui est parti de par delà avec la teste qu'il aurait prise dudit amiral, après avoir esté tué, pour la porter à Rome, et de prendre garde, quand ledit homme arrivera en ceste ville, de le faire arrester et lui oster la dite teste, à quoi j'ay incontinent donné si bon ordre que s'il se présente, le commandement qu'il plaît à V. M. m'en faire sera ensuivi. Et n'est passé que jusques icy par ceste ville autre personne pour s'en aller du costé de Rome qu'un escuyer de Monsieur de Guise nommé Paul, lequel estait parti quatre heures auparavant du jour mesme que je reçus ladite lettre de V. M. »

D'après cette citation, il me semble donc qu'en réfléchissant que ce Paul était écuyer de Guise, l'ennemi le plus acharné de Coligny; que ce Paul est envoyé à Rome en toute hâte, et précisément dans le moment où chacun soupçonne la mission sanglante dont parle Charles IX; il me semble, dis-je, qu'en réfléchissant aux motifs qui ont pu décider Mandelot à SUPPRIMER DANS SON RECUEIL CETTE LETTRE DU ROI, qu'il cite dans la sienne, on est naturellement conduit à penser que la tête de l'amiral Coligny a bien été portée, comm une précieux trophée, dans la capitale du monde chrétien.